



## Liaison douce / Melun - Mancy

Cette liaison douce est en cours d'aménagement pour mener les cyclistes de Melun aux portes du château de Vaux-le-Vicomte, en toute sécurité.



© Joël Chatain et Laure-Agnès Bourdial

### Type de réalisations :

De la place Saint-Jean, l'itinéraire suivra la rue des 3 Moulins le long de l'Almont et des jardins familiaux puis la rue du Bas des Trois Moulins jusqu'au pont de Mancy.

Il empruntera ensuite le tracé du GR1 qui rejoint la fameuse allée des platanes menant au parking et aux grilles du [château de Vaux-le-Vicomte](#).

Un itinéraire d'1,5km permettra ensuite de rejoindre Saint-Germain-Laxis, à pied ou à vélo.

### Longueur :

9,5 kilomètres.

### Calendrier

- Les premiers travaux ont été entrepris, côté Melun, rue des Trois Moulins, entre la rue des Fabriques et le chemin du Bas des Trois Moulins. Ils ont été menés en coordination avec un projet de voirie communal ;
- En 2021, suite à l'obtention des dernières autorisations, des aménagements ont été réalisés sur les communes de Mancy et Saint-Germain-Laxis ;
- En 2023, les interventions ont pour but d'assurer la continuité sur l'ensemble de la liaison douce. Elles intègrent notamment la réalisation de cinq franchissements de milieux naturels.



La pose de la passerelle P1 s'est effectuée le 22 mai 2023.

Les revêtements naturels (similaires aux revêtements des allées du parc du château) ont été privilégiés pour favoriser l'intégration de cette liaison douce dans son environnement.

Cette nouvelle liaison douce vous invitera à découvrir des endroits bucoliques cachés et [le petit patrimoine local du Val d'Anceur](#) souvent méconnu.

### Montant (prise en charge financière tripartite) :

Le coût de ce projet s'élève à **2,8 M€**, financés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, avec le soutien financier du Département (**440 000 €** au titre du Contrat Intercommunal de Développement - CID) et de l'État (**312 500 €** dans le cadre du [Contrat d'Intérêt National](#) - CIN).

## Le calendrier des poses

Entre l'été 2022 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2023, la pose de cinq franchissements de milieux naturels a été effectuée :

- La première passerelle (P5) a été posée en janvier 2023 à Saint-Germain-Laxis ;
- La seconde passerelle (P3) a été posée fin février 2023 ;
- La troisième passerelle (P4) a été posée le 13 avril 2023 à Maincy ;
- La quatrième passerelle (P2) a été posée le 14 avril 2023 à Melun ;
- La dernière passerelle (P1) a été posée le 22 mai 2023 à Melun.

À terme, l'itinéraire, long de 8,9 kilomètres, reliera la place Saint-Jean de Melun à Saint-Germain-Laxis, en desservant le [château de Vaux-le-Vicomte](#). Cet itinéraire intégrera des panneaux de jalonnement (à la gare de Melun, à Saint-Germain-Laxis...).



Pose de la passerelle au-dessus du ru du Bobée : cette nouvelle passerelle, installée en janvier 2023 et située à Saint-Germain-Laxis, permettra de franchir le ru du Bobée en toute sécurité tout en assurant le bon écoulement de l'eau même en cas de crue.

## LU DANS LA PRESSE

<https://www.melunvaldeseine.fr/en-actions/le-developpement-des-modes-actifs/liaison-douce-melun-maincy-1?>

Pour vous projeter...



Les travaux en photo



 **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MELUN VAL DE SEINE**  
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30